

RESERVATION REPAS PAR JUGE

A retourner, accompagné d'un chèque de caution de 30 euros pour le

7 mars 2023 – dernier délai

**Anne-Cécile Le Capitaine,
50 Hent Park Ahin - Lieu-dit St Etienne
56440 LANGUIDIC**

Nom, Prénom

Nom de l'Association :

Ville :

☎ ☎

e-mail : @

		Cocher la case de votre choix
Samedi	Déjeuner¹	
	Diner¹	
Dimanche	Déjeuner²	

INFORMATION SUR LA RESERVATION DES PRESTATIONS

- **Repas du samedi midi** : dans le cas d'un déplacement nécessaire pour aller déjeuner, l'organisateur assurera la logistique. Dans le meilleur des cas le repas sera prévu sur le lieu de compétition.
- **Repas du samedi soir et dimanche midi** : ils sont prévus sur les sites de restauration communs à tous les participants (cantine, self, etc.). L'organisateur n'est pas tenu d'assurer le rapatriement vers les lieux de restauration.

Signature :

¹ Il s'agit des prestations que vous réservez auprès de l'organisateur (même pour les juges remplaçants le samedi). Elles sont prises en charges financièrement par l'organisateur

² Ce repas est pris en charge par l'organisateur pour les membres de jury qui officient le dimanche